PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des relations avec les collectivités locales

Bureau de la légalité et de l'intercommunalité
Affaire suivie par Mylène ROBILLARD
Tél : 01.64.71.79.10.
Mél : pref-interco@seine-et-marne.gouv.fr

Melun, le 27 DEC. 2022

Le Préfet de Seine-et-Marne

À

Monsieur le Président de la communauté de communes des Deux Morin
Monsieur le Président de COVALTRI 77
Monsieur le Président du SMITOM Nord Seine-et-Marne

Objet : arrêté préfectoral n°2022/DRCL/BLI/n°52.
P.J. : 1.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, chacun en ce qui vous concerne, une copie de l'arrêté préfectoral constatant le retrait de la communauté de communes des Deux Morin du SMITOM Nord Seine-et-Marne, autorisant l'extension du périmètre d'intervention de COVALTRI 77 aux territoires des communes de Boitron, Hondevilliers, La Trétoire, Orly-sur-Morin, Saint-Cyr-sur-Morin, Saint-Ouen-sur-Morin et l'extension du périmètre d'intervention du SMITOM Nord Seine-et-Marne, au 1er janvier 2023.

Il conviendra de modifier l'article 2 des statuts de COVALTRI 77 afin de le conformer à cette évolution de son périmètre d'intervention. De plus, une actualisation de l'article 8 des statuts du SMITOM Nord Seine-et-Marne devra intervenir à l'occasion d'une prochaine révision statutaire, afin d'intégrer la représentation de COVALTRI 77 en son périmètre étendu.

Mes services restent à votre disposition pour toute précision.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général adjoint

Étienne PETIT

Copie pour information à :
- *Monsieur le Sous-Préfet de Meaux ;*
- *Madame et Messieurs les maires des communes de Boitron, Hondevilliers, La Trétoire, Orly-sur-Morin, Saint-Cyr-sur-Morin et Saint-Ouen-sur-Morin ;*
- *Messieurs les présidents des membres de COVALTRI 77 ;*
- *Messieurs les présidents des membres du SMITOM Nord Seine-et-Marne;*
- *Monsieur le Président du conseil départemental ;*
- *Madame la Directrice départementale des finances publiques ;*
- *Monsieur le Directeur départemental des territoires.*